

# Guide des équipements de DFCI de l'aire méditerranéenne

(Version du 10 avril 2018)

## Sommaire

1. Lettre circulaire du préfet de la zone Sud.....	2
2. Objet .....	3
3. Contexte .....	4
4. Caractéristiques et classification des principaux équipements.....	6
5. La base de données DFCI méditerranéenne .....	11
6. Représentation graphique .....	26

## **1. Lettre circulaire du préfet de la zone Sud**

*A venir lors de la diffusion du guide en version papier*

## 2. Objet

Dès 1998, dans l'objectif d'obtenir une cartographie DFCI homogène et continue sur l'ensemble des départements méditerranéens, le Préfet de la zone de défense Sud a édité le premier « guide de normalisation des équipements DFCI et leur représentation graphique ».

Éditée en 2001-2002, la deuxième version du guide « prescrit une nomenclature, une définition et un calibrage technique de chaque catégorie d'équipement liés à la prévention ou à la lutte ».

Ce guide actualise les précédents et donne les préconisations pour les équipements de DFCI, leur représentation graphique ainsi que la structure de la base de données DFCI.

**Les objectifs du guide sont de :**

- **décrire les caractéristiques des équipements concourant à la DFCI, les critères et la terminologie qui président à leur classement,**
- **définir une symbolique unique pour représenter ces différents équipements,**
- **assurer la pertinence, la cohérence et le partage d'une information univoque dans les 15 départements de l'aire méditerranéenne.**

A ces fins, le présent guide définit pour l'aire méditerranéenne la structure commune des bases de données DFCI départementales.

Dans chacun de ces départements, les partenaires constituent, alimentent et administrent une base de données des équipements utilisables pour la DFCI, conforme à la structure type, pouvant être enrichie pour des besoins propres, qui doit permettre :

- l'édition de « **cartes DFCI** » fiables à l'usage des services opérationnels (atlas DFCI, outil de SITAC, etc.),
- l'alimentation d'un outil de gestion des équipements pour les maîtres d'ouvrage (planification, programmation des travaux),
- la constitution d'indicateurs nécessaires aux différents partenaires pour assurer le suivi et l'actualisation de la politique de DFCI.

Par rapport à la dernière édition (2001) les évolutions concernent notamment :

- la clarification des objectifs du guide technique, ainsi que la définition de certains termes employés, pour éviter notamment la confusion entre « équipement » et « ouvrage » de DFCI,
- la simplification et la redéfinition des critères de classification des voies, pour que les catégories soient basées sur des critères physiques de circulation, validés collégalement par les partenaires départementaux,
- la typologie des points noirs pour distinguer les impossibilités (considérées comme des impasses) et les difficultés de circulation,
- la définition des caractéristiques minimales des voies,
- la définition d'une troisième catégorie,
- la définition d'une méthode pour classer et représenter graphiquement les débroussailllements, indépendamment des voies.

Concernant la base de données DFCI méditerranéenne la structure est définie par ce guide.

En 2018, quelques modifications ont été nécessaires notamment afin d'adapter le guide aux évolutions concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Les termes ainsi que la représentation des poteaux et bouches d'incendie ont été modifiés, nous parlons maintenant de Points d'Eaux d'Incendie sans distinction du débit.

## 3. Contexte

### a) Avertissement

L'utilisation de voies non spécialisées ou non réputées à usage DFCI, pour assurer les différentes stratégies, tactiques et déclinaisons d'actions de lutte contre l'incendie, demeure possible et n'est en rien remise en question par le présent guide.

Seules prévalent l'analyse et l'évaluation réalisées in-situ par les acteurs concernés : zone d'intervention, nature et importance du feu, moyens disponibles, propagation prévisible du feu, enjeux intéressés, etc.

### b) Équipements et ouvrages

Un « **équipement utilisable pour la DFCI** » est un équipement qui présente un intérêt pour la surveillance ou la lutte contre les incendies de forêt. Voies, débroussaillages et points d'eau sont les principaux types d'équipements. D'autres équipements, tels que tours de guet, barrières, ou hélicoptères contribuent à la défense des forêts contre les incendies.

Un « **ouvrage de DFCI** » désigne la combinaison de plusieurs équipements de DFCI organisés (exemple : voie, débroussaillage et points d'eau) pour répondre à des objectifs opérationnels de prévention et de lutte. Ces ouvrages sont définis dans les plans de massif (PIDAF, PAFI, PLPI, etc.).

Parmi les équipements utilisables pour la DFCI, on distingue :

- Les « **équipements de DFCI** » qui disposent d'un maître d'ouvrage identifié (public, sauf exception) doté de la compétence DFCI, et pour lesquels la maîtrise foncière sera à terme assurée. Les équipements de DFCI doivent être sélectionnés en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour la surveillance et/ou la lutte contre les incendies de forêt au regard de la capacité d'entretien des maîtres d'ouvrage. Le plan de protection des forêts contre les incendies donne le cadre général de cette sélection et les plans de massif précisent les équipements retenus (existant ou à créer).
- les « **équipements non spécifiques** », multifonctionnels (route départementale, route forestière, bassin agricole, etc.), ne relevant pas d'une maîtrise d'ouvrage DFCI et dont le statut peut être très variable. Ces équipements peuvent être représentés sur les « cartes DFCI » et être présents dans la base de données, avec des attributs permettant de les distinguer des équipements de DFCI.

**Nota** : Peuvent être maître d'ouvrage DFCI :

- Les collectivités territoriales
- Les EPCI (ou syndicat mixte) ayant cette compétence
- Les associations syndicales dont l'objet porte, tout ou partie, sur la prévention des incendies

- L'Office National des Forêts dans les forêts qui appartiennent à l'État, ou sur lesquels l'État a des droits de propriété indivis

Le débroussaillage (ou l'entretien de piste) réalisé par les APFM est une subvention en nature apportée par l'État au maître d'ouvrage DFCI.

### **c) Dénomination**

Les pistes et points d'eau de DFCI doivent être dénommés de façon non ambiguë par un code alphanumérique et un nom vernaculaire de manière optionnelle.

### **d) Signalisation**

La signalisation de terrain des équipements de DFCI (piste DFCI et points d'eau) est un élément important.

Elle doit être conforme aux données graphiques. Pour les pistes DFCI, le minimum à retenir est l'indication de leur dénomination à (aux) l'entrée(s) et, en cas d'ambiguïté, l'indication directionnelle au croisement avec une voie non DFCI.

Le présent guide n'a toutefois pas vocation à imposer un mode de signalisation.

### **e) Maîtrise foncière**

La maîtrise foncière des équipements de DFCI est un objectif à atteindre pour garantir leur pérennité.

Elle est assurée dans l'un des cas suivants :

- le maître d'ouvrage a la pleine propriété des terrains d'emprise ;
- les équipements sont assis sur les terrains forestiers des collectivités, par des conventions passées entre le propriétaire de ces terrains et le maître d'ouvrage de l'équipement ;
- il existe une servitude de passage et d'aménagement prévue par l'article L. 134-2 du code forestier (le bénéficiaire de cette servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la voie ou de l'équipement sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres) ;
- il existe une déclaration d'utilité publique prévue par l'article L. 133-3 du code forestier ;
- il existe une déclaration d'intérêt général ou d'urgence prévue par les articles L. 151-36 à 40 et R. 151-40 à 49 du code rural et de la pêche maritime.

## 4. Caractéristiques et classification des principaux équipements

Les équipements utilisables pour la DFCI sont classés selon une typologie, pour permettre à l'ensemble des acteurs de désigner chaque type d'équipement par un terme unique.

Le type et, le cas échéant, la catégorie d'un équipement sont attribués par les partenaires départementaux, en concertation entre les maîtres d'ouvrage et les services opérationnels. Ce classement, effectué sur la base du présent guide, se fait de manière collégiale à dire d'experts et peut évoluer dans le temps (travaux réalisés sur ces équipements, dégradations).

### a) Les voies

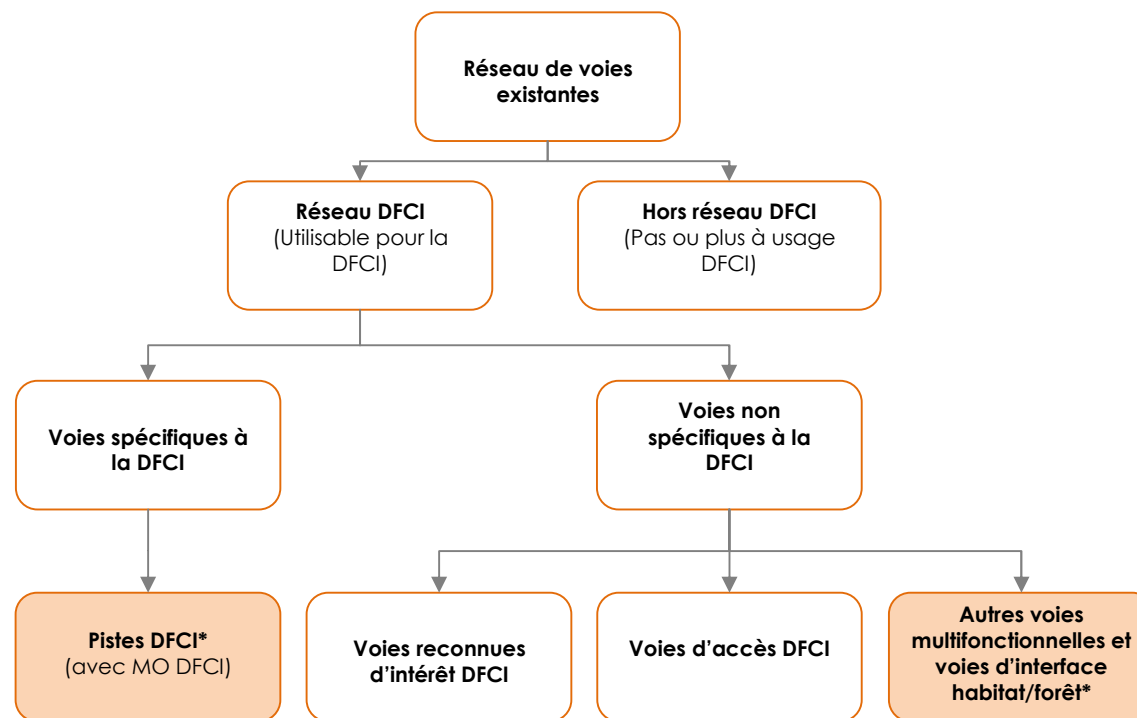
#### *Définitions*

Le **réseau utilisable pour la DFCI** permet de conduire différentes actions de surveillance et de lutte contre les feux de forêt (observation, accès, transit, lutte).

On distingue les types de voie suivants :

- les **pistes DFCI**, au sens strict, non ouvertes à la circulation publique, qui disposent d'un maître d'ouvrage DFCI identifié ;
- les **voies non spécifiques**, dont la DFCI n'est pas la vocation unique ou qui ne relèvent pas d'une maîtrise d'ouvrage DFCI :
  - voies ouvertes à la circulation publique, **reconnues d'intérêt DFCI** en application de l'alinéa 3 de l'article L 134-10 du code forestier ;
  - **voies d'accès DFCI**, généralement ouvertes à la circulation publique permettant l'accès aux équipements DFCI. Ces voies peuvent être répertoriées et cartographiées lorsque l'itinéraire d'accès est complexe ;
  - les **autres voies multifonctionnelles et voies d'interface habitat/forêt** pour la protection des constructions et autres enjeux.

## Schéma des types de voies



\* ces voies ont vocation à être catégorisées

## Caractéristiques techniques

Le réseau DFCI doit répondre aux caractéristiques techniques décrites ci-après, pour permettre le passage des groupes d'intervention feux de forêts dans des conditions de circulation normales :

- une largeur circulaire d'au moins 3,5 mètres (bande de roulement plus accotements stables, supportant le passage d'un groupe),
- une bande de roulement d'au moins 3 mètres,
- des ouvrages d'art supportant au moins 19 tonnes,
- un gabarit libre de tout obstacle sur une hauteur de 3,5 mètres et une largeur de 4 mètres.

Des rétrécissements seront ponctuellement envisageables si des contraintes techniques ou foncières ne permettent pas d'obtenir uniformément les largeurs requises.

Bien qu'aucun critère de pente limite ne soit défini, il convient d'avoir un réseau avec des pentes modérées afin de faciliter les manœuvres et d'avoir une meilleure pérennité des équipements.

## Catégories

Les pistes DFCI, les autres voies multifonctionnelles ainsi que les voies d'interface habitat/forêt sont classées en catégories en fonction des possibilités de circulation des groupes d'intervention.

Les catégories retenues sont :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : permet le croisement généralisé des groupes avec des possibilités de retournement. Les voies en impasse sont interdites ;
- 2<sup>ème</sup> catégorie : permet le croisement ponctuel des groupes avec des possibilités de retournement ;
- 3<sup>ème</sup> catégorie : permet la circulation des groupes, sans qu'il y ait nécessairement possibilité de croisement et/ou de retournement.

Les catégories sont attribuées par tronçon (portion comprise entre deux intersections de voie DFCI ou voie ouverte à la circulation) en fonction de la largeur circulaire, de la fréquence des zones de croisement, de la présence des aires de retournement et des impasses, selon les seuils définis ci-après.

### Classement des voies

CRITERES	Catégories DFCI		
	1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>ème</sup> catégorie	3 <sup>ème</sup> catégorie
POSSIBILITE DE CROISEMENT	Généralisée (environ tous les 200 m)	Ponctuelle (environ tous les 500 mètres)	Non requise
POSSIBILITE DE RETOURNEMENT	Environ tous les kilomètres	Environ tous les kilomètres	Non requise
IMPASSE	Sans	Impasse aménagée	Impasse aménagée



Peuvent figurer au réseau utilisable pour la DFCI, en « **hors catégorie** », les autres voies multifonctionnelles qui présentent un intérêt opérationnel pour la prévention et/ou la lutte mais qui ne répondent pas aux caractéristiques minimales de la 3<sup>ème</sup> catégorie. Pour autant, la circulation d'un véhicule léger de première intervention doit être possible (porteur d'eau de PTAC ≤ 3,5 tonnes).

### **Aire de croisement**

Dans les zones où la configuration naturelle du terrain ne permet pas le croisement de deux groupes d'intervention, des aires de croisement seront aménagées. Pour cela, elles doivent répondre à des caractéristiques techniques minimales : 30 mètres de long et une sur largeur suffisante pour porter à 6 mètres la largeur circulaire.

### **Aire de retournement**

Dans les zones où la configuration naturelle du terrain ne permet pas le retournement du groupe, des aires de retournement seront aménagées à cet effet. L'aire minimale est constituée par une plate-forme perpendiculaire à la piste, d'une emprise de 4 mètres de large sur 10 de profondeur.

### **État des pistes et difficultés de circulation**

Sont considérées comme difficultés de circulation **majeures**, pour les trois catégories de voie :

<b>Critères</b>	<b>Seuils</b>
Pente instantanée	> 20 % chaussée non revêtue > 30 % chaussée revêtue
Dévers	> 5 %
Virage nécessitant une manœuvre	Diamètre de braquage < 18 m (sans sur largeur)
Autres	Portail non DFCI, rétrécissement, circulation très délicate, etc.

### **Voies en impasse**

Lorsque le passage des groupes est impossible (limitation de tonnage, de hauteur ou de largeur), la voie doit être considérée comme voie en impasse (des deux côtés de l'obstacle) et traitée comme telle.

Les voies qui se terminent en impasse doivent présenter des garanties de sécurité complémentaires. Elles doivent comporter à leur extrémité une aire de retournement, qui doit permettre au groupe d'intervention de faire demi-tour et de se mettre en auto-protection, dans de bonnes conditions.

Cette aire de retournement doit être maintenue débroussaillée, a minima, selon la même largeur que le débroussaillage de la piste DFCI sur laquelle elle se trouve.

## **b) Le débroussaillage**

Le débroussaillage est un élément fondamental pour la sécurité des intervenants. Les pistes DFCI, les points d'eau et les tours de guet doivent être complétés par un débroussaillage entretenu. Au-delà de ces débroussaillages, les zones débroussaillées de grande ampleur (faisant partie d'une coupure stratégique, zone d'appui à la lutte, etc.), peuvent être considérées comme équipements de DFCI.

Les modalités (largeur, dissymétrie et phytovolume) ainsi que l'état du débroussaillage seront appréciés à dire d'expert par les partenaires départementaux en concertation avec les services opérationnels.

## **c) Les points d'eau**

Les « points d'eau » sont des ressources et/ou équipements hydrauliques accessibles et utilisables pour la lutte contre les incendies de forêt : citerne, bassin ou retenue, point d'eau naturel, poteau ou bouche d'incendie, etc.

On distingue :

- ceux créés spécifiquement pour la DFCI,
- ceux, non spécifiques à la DFCI, mais situés dans les massifs forestiers ou à proximité.

Ces points d'eau doivent permettre l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt, ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE). Ils sont pourvus d'une plate-forme supportant un poids minimum de 19 tonnes, pour l'accès et la manœuvre d'alimentation.

Les « point d'eau incendie (PEI) » servant à la DECI, tels que les poteaux d'incendie, susceptibles d'être utilisés pour la DFCI pourront être intégrés à la base de données.

## 5. La base de données DFCI méditerranéenne

### a) Présentation générale de la base

La base de données DFCI décrit l'ensemble des équipements de terrain utilisables pour la surveillance et la lutte contre les feux de forêt : les voies, les points d'eau, les débroussailllements et les équipements divers. Elle est régie par le présent guide.

Elle est coproduite par les partenaires départementaux, notamment l'Etat (DDT ou DDTM), le Département, le SDIS et les maîtres d'ouvrage des infrastructures de DFCI, selon les modalités de coproduction (acquisition, mise à jour, gestion) définies dans une convention départementale SIG-DFCI.

La base de données doit répondre à certaines spécifications techniques communes et notamment, une structure de données minimale ainsi qu'un référentiel de localisation pour :

- assurer la production d'une base de données cohérente, homogène et continue sur l'ensemble des départements de l'aire méditerranéenne,
- permettre les échanges et utilisations de données par chacun des partenaires.

Au-delà de cette structure de données commune, chaque partenariat départemental peut compléter la base avec des informations spécifiques.

### b) Caractéristiques techniques

#### *Extension géographique*

Cette base de données des équipements de DFCI couvre l'ensemble des quinze départements de l'aire méditerranéenne.

#### *Système de référence*

Elle est diffusée dans le système légal de référence pour la France continentale avec le système géodésique RGF93 et dans le système de projection Lambert93.

## **Référentiel de localisation**

La BD TOPO® de l'IGN constitue le référentiel de localisation pour la constitution de la base de données DFCI. Elle est :

- une des composantes du référentiel à grande échelle (RGE®) national ;
- constituée d'une description vectorielle des éléments du territoire et de ses infrastructures et notamment du réseau routier, avec une précision métrique, exploitable à des échelles allant du 1 : 5 000<sup>ème</sup> au 1 : 50 000<sup>ème</sup> ;
- disponible à titre gracieux pour les partenaires SIG-DFCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- mise à jour en continu ;
- totalement superposable au SCAN25® à partir de la version 3 (et dalles de type 2010 et suivants), qui est utilisé comme fond cartographique au 1 : 25 000<sup>ème</sup>.

La cohérence géométrique entre le référentiel BD TOPO® et la base de données DFCI sera progressivement mise en place. Dès à présent, elle sera assurée aux limites départementales ainsi qu'aux connexions avec le réseau routier.

Les limites administratives utilisées seront issues de la BD TOPO®.

## **Actualisation et mise à jour**

Afin de satisfaire à l'ensemble des usages qui lui sont dévolus et pouvoir constituer un outil fiable, notamment pour assurer l'édition de «cartes DFCI» les plus proches de la réalité de terrain, la base de données DFCI doit faire l'objet d'une mise à jour régulière et optimisée. Pour cela, elle doit bénéficier d'une actualisation à partir des travaux de DFCI réalisés par les maîtres d'ouvrage, ainsi que des anomalies (dégradation, etc.) constatées sur le terrain par les sapeurs-pompiers, les forestiers, etc. Cela nécessite la mise en place d'une procédure clairement définie décrivant les modalités et le rôle de chacun des partenaires pour la validation de ces informations et leur intégration dans la base.

La mise à jour est assurée en utilisant la géométrie des objets de la BD TOPO®.

Les bases de données départementales font l'objet d'une transmission annuelle, au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, vers l'échelon zonal en vue de leur agrégation pour la consolidation de la base de données DFCI méditerranéenne.

## **Format d'échange**

Pour les échanges numériques, le format de données retenu est le « shapefile » pour sa facilité d'emploi dans la plupart des logiciels SIG.

## c) Structure de la base

La structure de données décrite ci-après est conçue pour permettre l'intégration et l'utilisation dans un logiciel SIG « bureautique », où les objets sont organisés en couches de données et comportent une géométrie, un identifiant et des attributs, ne gérant pas nécessairement les relations entre objets.

Ainsi, pour chaque composante le guide prévoit :

- la répartition des données dans les différentes couches d'informations qui les modélisent,
- leurs géométries,
- leurs attributs.

La base de données est constituée de neuf couches d'informations obligatoires pour produire la base de données DFCI méditerranéenne et des données optionnelles, plus spécifiques à la planification et à la gestion des travaux de DFCI (encadrées en pointillées).

Chaque couche d'information regroupe des types d'entités définis par les mêmes attributs et qui possèdent la même composante géométrique (ligne, point, polygone). Les entités qui n'ont pas de composante géographique sont regroupées dans des tables alphanumériques.

Le nom de chaque couche d'information est composé du numéro de département, du type d'entités et de l'année d'édition des données.

Chaque entité est identifiée de façon unique dans l'aire méditerranéenne par concaténation du code de département, de trois lettres correspondant au type d'entités et du code de l'entité unique dans le département.

## d) Description des couches de données

### Le réseau utilisable pour la DFCI

**Tronçon de voie catégorisé** (Cf. type de voie page 6)  
(Piste de DFCI, voie non spécifiques utilisables pour la DFCI et voie d'interface habitat/forêt)

**Nom de la couche :** DEP\_TRO\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des lignes.

Les tronçons sont déterminés par les intersections physiques entre les pistes de DFCI, les voies non spécifiques utilisables pour la DFCI et les voies ouvertes à la circulation générale.

Dans la mesure où la cohérence géométrique avec la BD TOPO® est assurée, le réseau de voies forme un maillage continu, avec un nœud aux intersections physiques des voies. Cela permet, en outre, de réaliser le calcul d'itinéraire ou l'aide à la navigation.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description	Type	Occurrences	Remarques
ZID_TRO	Identifiant unique du tronçon dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque tronçon est identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « TRO » + « _ » + code du tronçon unique dans le département. Remplissage obligatoire.
OUVERTURE	Ouverture à la circulation publique	Caractères (3)	OUI : « Ouverte » NON : « Non ouverte »	« OUVERTURE = NON » pour les pistes de DFCI. Remplissage obligatoire.
ZID_MOT	Identifiant du maître d'ouvrage	Caractères (20)	Clé étrangère	Remplissage obligatoire pour les pistes de DFCI (non renseigné pour les autres) Cf. table « Maître d'ouvrage des travaux de DFCI ».
TYPE_TRO	Type de voie	Caractères (9)	DFCI : « Pistes de DFCI » MULTI : « Autre voie multifonctionnelle » INTERFACE : « Voie d'interface »	Remplissage obligatoire.
ZID_MAF	Identifiant du massif dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé étrangère	Remplissage obligatoire. Cf. table « Massif forestier ».
N_DFCI_1	Dénomination unique de la voie dans le département à laquelle appartient le tronçon	Caractères (50)	Code ou nom vernaculaire	Remplissage obligatoire pour les pistes DFCI (Utilisé pour la signalisation sur le terrain et pour l'étiquetage sur les cartes DFCI). En majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.
N_DFCI_2	Autre dénomination	Caractères (50)	Code ou nom vernaculaire	Facultatif.
N_TRO	Identifiant unique du tronçon dans la voie à laquelle il appartient	Entier (2)		Dans la mesure où une voie possède plusieurs tronçons, chaque tronçon pourra être individualisé par une codification pour faciliter sa dénomination.
CIRC_GIF	Conditions de circulation	Caractères (3)	PRA : « Circulation normale » IMP : « Impraticable »	SI « CIRC_GIF = IMP » alors le tronçon concerné ne peut être classé en 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> catégorie.
TYPE_IMP	Type d'impraticabilité	Caractères (8)	GABARIT : « Problème de gabarit » TONNAGE : « Problème de tonnage » ETAT BDR : « Problème d'état de la bande de roulement » MULTIPLE : « Plusieurs problèmes »	

Nom de l'attribut	Description	Type	Occurrences	Remarques
CROISE	Possibilité de croisement	Caractères (11)	GENERALISEE : « Possibilité de croisement généralisée » PONCTUELLE : « Possibilité de croisement ponctuelle » SANS : « Sans ou peu de possibilité de croisement »	
RETOURN	Possibilité de retournement environ tous les kilomètres	Caractères (3)	OUI : « Possibilité de retournement tous les km » NON : « Sans possibilité de retournement tous les km »	
IMPASSE	Présence d'une impasse	Caractères (12)	SANS : « Sans impasse » AMENAGEE : « Impasse aménagée » NON AMENAGEE : « Impasse non aménagée »	SI « IMPASSE = NON_AMENAGEE » alors le tronçon concerné ne peut être classé en 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> . Remplissage obligatoire pour les voies catégorisées.
CATEGORIE	Classement des voies	Caractères (2)	1C : « Première catégorie » 2C : « Deuxième catégorie » 3C : « Troisième catégorie » HC : « Hors catégorie »	Remplissage obligatoire. Classement utilisé pour la représentation de la catégorie du tronçon sur les cartes DFCI Le raisonnement mené pour aboutir à ce classement peut être explicité dans les champs précédents détaillant les caractéristiques techniques.
ANNEE_CAT	Année du classement	Entier (4)	AAAA	
LONG_M	Longueur du tronçon calculée en mètres	Entier (6)	Longueur	
ANNEE_TRAV	Année des derniers travaux	Entier (4)	AAAA	
PRESTA	Type de prestataire ayant réalisé le dernier entretien	Caractères (50)	FORSAP : « Régie du Département » APFM : « Auxiliaire de la Protection de la Forêt Méd. » AUTRE ou texte libre	Remplissage obligatoire pour les pistes de DFCI.
FONCIER	Maîtrise foncière	Caractères (3)	SE : « Concerné par une servitude » SE EN COURS : « Procédure de servitude en cours » PU : « Propriété publique ou convention avec le propriétaire public » NM : « Non maîtrisé » INC : « Inconnu »	Remplissage obligatoire pour les pistes de DFCI.
ZID_OUV	Identifiant de l'ouvrage DFCI	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Ouvrage DFCI ».
TYPE_TRAV	Type de travaux à prévoir	Caractères (10)	CREER : « A créer » MODIFIER : « A mettre en conformité » ENTRETIEN : « A maintenir en état » ABANDONNER : « A abandonner »	Les autres voies multifonctionnelles et voies d'interface habitat / forêt ne sont pas concernées par cette information.

## Voie ouverte à la circulation publique, reconnue d'intérêt DFCI (Facultatif)

**Nom de la couche :** DEP\_VOI\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des lignes. Cette couche pourra utiliser la géométrie de la BD TOPO®.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_VOI</u>	Identifiant unique dans la l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque tronçon est identifié de façon unique dans le l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « <b>VOI</b> »+ « _ » + code tronçon dans le département.
NOM_VOI	Appellation de la voie	Caractères (50)	Texte ou code alphanumérique	
TYPE_VOI	Type de voie	Caractères (2)	RD : « Route départementale » VC : « Voie communale » CR : « Chemin rural » RM : Route métropolitaine	
ZID_OUV	Identifiant de l'ouvrage DFCI	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Ouvrage DFCI ».

## Voie d'accès DFCI (Facultatif)

**Nom de la couche :** DEP\_ACC\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des lignes.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_ACC</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque accès est identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « <b>ACC</b> »+ « _ » + code de l'accès dans le département.
ZID_TRO	Identifiant unique du tronçon porteur de la voie catégorisée	Caractères (20)	Clé étrangère	



## État des voies et circulation

### Difficulté de circulation majeure

**Nom de la couche :** DEP\_DIF\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points et doivent être cohérents topologiquement avec les tronçons de voie auquel ils se rapportent.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description	Type	Occurrences	Remarques
ZID_DIF	Identifiant unique dans la l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque difficulté de circulation est identifiée de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « DIF » + « _ » + code de la difficulté dans le département. Remplissage obligatoire.
TYPE_DIF	Type de difficulté de circulation	Caractères (6)	PENTE : « Pente instantanée forte » DEVERS : « Présence d'un fort dévers » VIRAGE : « Virage nécessitant une manœuvre » AUTRE : « Autre difficulté de circulation »	Remplissage obligatoire.
ANNEE	Année de constatation de la difficulté sur le terrain	Entier (4)	AAAA	
ZID_TROAC	Identifiant unique du tronçon porteur de la voie catégorisée ou de la voie d'accès	Caractères (20)	Clé étrangère	

### Aire de retournement, aire de croisement et impasse (Obligatoire pour les impasses aménagées, facultatif pour les autres cas)

**Nom de la couche :** DEP\_AIM\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points et doivent être cohérents topologiquement avec les tronçons de voie auxquels ils se rapportent.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description	Type	Occurrences	Remarques
ZID_AIM	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque aire de retournement, aire de croisement et impasse est identifiée de façon unique dans le l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « AIM » + « _ » + code de l'aire dans le département. Remplissage obligatoire.
TYPE_AIM	Type d'aire	Caractères (4)	IMPA : « Impasse aménagée » IMP : « Impasse non aménagée » AIRR : « Aire de retournement » AIRC : « Aire de croisement »	Remplissage obligatoire.
ZID_TRO	Identifiant unique du tronçon porteur de la voie catégorisée	Caractères (20)	Clé étrangère	

## Débroussailllements

### Débroussaillage

**Nom de la couche :** DEP\_DEB\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des polygones.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
ZID_DEB	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque débroussaillage est identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « DEB » + « _ » + code débroussaillage dans le département. Remplissage obligatoire.
ZID_MAF	Identifiant du massif dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Massif forestier ». Remplissage obligatoire.
TYPE_DEB	Type de débroussaillage	Caractères (5)	DFCI : « Débroussailllements réalisés pour la DFCI » AUTRE : « Débroussaillage d'interface et autres »	Remplissage obligatoire.
N_DEB	Appellation DFCI de la zone débroussaillée dans le département	Caractères (50)	Texte ou code alphanumérique	Pour les zones débroussaillées de grande ampleur ce nom pourra être porté sur les cartes DFCI.
ANNEE_TRAV	Année des derniers travaux	Entier (4)	AAAA	
MOIS_TRAV	Mois des derniers travaux	Entier (2)	MM	
PRESTA	Type de prestataire ayant réalisé le dernier entretien	Caractères (50)	FORSAP : « Régie du Département » APFM : « Auxiliaire de la Protection de la Forêt Méd. » AUTRE ou texte libre INC : « Inconnu »	
MODE_TRAV	Mode d'intervention principal des derniers travaux	Caractères (11)	MECA : « Mécanique ou manuel » TRAVAIL SOL : « Travail du sol » SYLVO : « Sylvo-pastoralisme » BRULAGE : « Brûlage dirigé »	
EDITION	Année limite présumée d'édition dans les cartes DFCI	Entier (4)	AAAA	Par défaut cette date est définie en fonction de la date de réalisation des travaux et de la périodicité d'entretien. Cette date peut être reportée d'une année sur l'autre après concertation avec les services de lutte. Non renseigné pour les débroussailllements à créer.
LARG_DEB	Largeur moyenne du débroussaillage en mètre	Entier (3)	Largeur ou 999	Pour les voies c'est la largeur moyenne cumulée des débroussailllements latéraux. Pour les débroussailllements de grande ampleur, indiquer « 999 ».
SURF_HA	Surface débroussaillée estimée au dixième d'hectare près	Décimal (3,1)	Surface	Pour les débroussailllements linéaires, c'est la surface débroussaillée sans la chaussée de la voie.
ZID_MOT	Identifiant du maître d'ouvrage	Caractères (20)	Clé étrangère	Remplissage obligatoire pour les débroussailllements spécifiques à la DFCI. Cf. table « Maître d'ouvrage des travaux de DFCI ».
ZID_OUV	Identifiant de l'ouvrage DFCI	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Ouvrage DFCI ».
TYPE_TRAV	Type de travaux à prévoir	Caractères (10)	CREER : « A créer » MODIFIER : « A mettre en conformité » ENTREtenir : « A maintenir en état » ABANDONNER : « A abandonner »	Les débroussailllements non spécifiques à la DFCI ne sont pas concernés par cette information.

## Points d'eau

,Poteau d'incendie, bassin ou retenue, citerne, point d'eau naturel à usage DFCI

**Nom de la couche :** DEP\_EAU\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<b>ZID_EAU</b>	<b>Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne</b>	<b>Caractères (20)</b>	<b>Clé primaire</b>	<b>Chaque point d'eau est identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « EAU » + « _ » + code du point d'eau dans le département. Remplissage obligatoire.</b>
<b>ZID_MAF</b>	<b>Identifiant du massif dans l'aire méditerranéenne</b>	<b>Caractères (20)</b>	<b>Clé étrangère</b>	<b>Cf. table « Massif forestier ». Remplissage obligatoire.</b>
<b>TYPE_EAU</b>	<b>Type de point d'eau</b>	<b>Caractères (5)</b>	<b>DFCI : « Spécifique DFCI » AUTRE : « non spécifique à la DFCI »</b>	<b>Remplissage obligatoire.</b>
N_EAU_1	Dénomination unique du point d'eau dans le département (code ou nom vernaculaire)	Caractères (50)	Texte	Ce code est généralement utilisé pour la signalisation des points d'eau spécifiques à la DFCI sur le terrain et pour l'étiquetage sur les cartes DFCI. En majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.
N_EAU_2	Autre dénomination (code ou nom vernaculaire)	Caractères (50)	Texte	Facultatif.
NATURE	Nature du point d'eau	Caractères (2)	PI : « poteau d'incendie » CI : « citerne » BA : « bassin » RE : « retenue » CA : « puisage en canal » NA : « puisage dans un point d'eau naturel »	Ce champ sera utilisé pour distinguer les citernes (fermées) des points d'eau à ciel ouvert (bassin, retenue, point d'eau) pour les représenter avec un symbole spécifique sur les cartes DFCI.
CAPACITE	Capacité en mètre cube	Entier (5)	Capacité	Pourra être affichée sur les atlas DFCI.
ACCES_HBE	Accessibilité aux HBE	Caractères (3)	HBE : « Accessibilité HBE » ou vide si non accessible aux HBE	Utilisé pour l'étiquetage sur les atlas DFCI.
ANNEE_REL	Année du relevé de terrain	Entier (4)	AAAA	
ETAT	Etat de la citerne	Caractère (3)	OUI : « en état » NON : « hors service »	
PRESTA	Type de prestataire ayant réalisé le dernier entretien	Caractères (50)	FORSAP : « régie du Département » APFM : « Auxiliaire de la Protection de la Forêt Méd. » AUTRE ou texte libre INC : « inconnu »	Les points d'eau non spécifiques à la DFCI ne sont pas concernés par cette information.
FONCIER	Maîtrise foncière	Caractères (3)	SE : « concerné par une servitude » PU : « propriété publique ou convention avec le propriétaire public » NM : « non maîtrisé » INC : « inconnu »	Les points d'eau non spécifiques à la DFCI ne sont pas concernés par cette information.
<b>ZID_MOT</b>	<b>Identifiant du maître d'ouvrage</b>	<b>Caractères (20)</b>	<b>Clé étrangère</b>	<b>Remplissage obligatoire pour les points d'eau spécifiques à la DFCI Cf. table « Maître d'ouvrage des travaux de DFCI ».</b>
ZID_OUV	Identifiant de l'ouvrage DFCI	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Ouvrage DFCI ».
TYPE_TRAV	Type de travaux à prévoir	Caractères (10)	CREER : « A créer » MODIFIER : « A mettre en conformité » ENTREtenir : « A maintenir en état » DEPLACER : « A déplacer »	Les points d'eau non spécifiques à la DFCI ne sont pas concernés par cette information.

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
			ABANDONNER : « A abandonner »	

### Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

**Nom de la couche :** DEP\_PEI\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_PEI</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque poteau est identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « PEI » + « _ » + code de poteau ou de la bouche dans le département. Remplissage obligatoire.
N_PEI	Dénomination unique du poteau ou autre source DECI dans le département	Caractères (50)	Code alphanumérique	
ALIM	Mode d'alimentation	Caractères (3)	ASP : « aspiration » GRA : « gravitaire »	
NATURE	Nature du poteau ou autre source DECI	Caractères (2)	PI : « poteau d'incendie » BI : « bouche d'incendie » CI : « citerne » BA : « bassin » RE : « retenue » CA : « puisage en canal » NA : « puisage dans un point d'eau naturel »	

**Autres équipements :**

### Vigie

**Nom de la couche :** DEP\_VIG\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_VIG</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque tour de guet est identifiée de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « VIG » + « _ » + code de la tour de guet dans le département Remplissage obligatoire.
NOM_VIG	Dénomination de la tour de guet	Caractères (50)	Texte	A renseigner si besoin en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.
SERVICE	Service armant la tour	Caractères (50)	Texte	A renseigner si besoin en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.

ZID_MOT	Identifiant du maître d'ouvrage	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Maître d'ouvrage des travaux de DFCl ».
---------	---------------------------------	-----------------	---------------	---

### Barrière DFCl (Facultatif)

**Nom de la couche :** DEP\_BAR\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points et doivent être cohérents topologiquement avec les tronçons de voie auquel ils se rapportent.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_BAR</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque barrière est identifiée de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « BAR » + « _ » + code de la barrière dans le département.
ZID_MOT	Identifiant du maître d'ouvrage	Caractères (20)	Clé étrangère	Cf. table « Maître d'ouvrage des travaux de DFCl ».
ZID_TRO	Identifiant unique du tronçon porteur de la voie catégorisée	Caractères (20)	Clé étrangère	

### Aire de poser hélicoptère (Facultatif)

**Nom de la couche :** DEP\_APH\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_APH</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque aire de poser hélicoptère est identifiée de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « APH » + « _ » + code de l'aire de poser hélicoptère dans le département.

### Autres informations :

#### Centre de secours ou base forestière (Facultatif)

**Nom de la couche :** DEP\_COP\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des points.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_COP</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque centre est identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « COP » + « _ » + code du centre dans le département.
TYPE_COP	Type de centre	Caractères (2)	CS : « centre de secours » BF : « base forestière »	
NOM_COP	Nom du centre	Caractères (50)	Texte	Texte utilisé pour l'étiquette sur les atlas DFCI (CIS / FORSAP / APFM).

### Données de gestion :

#### Massif forestier (défini par le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies)

**Nom de la couche :** DEP\_MAF\_ANNEE

**Géométrie :** Les entités contenues dans cette couche d'information sont des polygones.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
<u>ZID_MAF</u>	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Massif forestier défini dans le Plan de protection des forêts contre les incendies. Chaque massif doit pouvoir être identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « MAF » + « _ » + code du massif forestier dans le département. Remplissage obligatoire.
NOM_MAF	Nom du massif	Caractères (50)	Texte	Remplissage obligatoire. A renseigner en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.

## Maître d'ouvrage des travaux de DFCI

**Nom de la couche :** DEP\_MOT\_ANNEE

**Table alphanumérique :** Cette couche d'information n'a pas de composante géographique, ce qui permet de conserver l'historique. Le périmètre de compétence des communes ou de leur groupement ayant la compétence DFCI, pourra être administré indépendamment.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
ZID_MOT	Identifiant du maître d'ouvrage	Caractères (20)	Clé primaire	Maître d'ouvrage des équipements de DFCI Code département + « _ » + lettres par type d'entité : « MOT » + « _ » + code du maître d'ouvrage dans le département. Remplissage obligatoire.
NOM_MOT	Nom du maître d'ouvrage	Caractères (100)	Texte	Remplissage obligatoire. A renseigner en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.
TYPE_MOT	Type du maître d'ouvrage	Caractères (7)	DEP : « Département » EPCI_SM : « Etablissement public de coopération intercommunale ou syndicat mixte » COM : « Commune » ETAT : « Etat » ONF : « ONF » PRIVEE : « Privée » AUTRE : « Autre »	

## Planification DFCI (Facultatif)

**Nom de la couche :** DEP\_PLA\_DFCI\_ANNEE

Cette couche d'information à vocation à recueillir les documents de planification des équipements de DFCI ainsi que les actes réglementaires qui reconnaissent d'intérêt DFCI certaines voies ouvertes à la circulation publique.

**Table alphanumérique :** Cette couche d'information n'a pas de composante géographique, ce qui permet de conserver l'historique. Le périmètre des plans d'aménagement pourra être administré indépendamment.

**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
ZID_PLA	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque plan, étude ou schéma doit pouvoir être identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne : code du département + « _ » + lettres par type d'entité : « PLA » + « _ » + code du plan, étude ou schéma dans le département.
TYPE_PLA	Type de plan	Caractères (1)	D / M / I / C / A	Plan départemental ou interdépartemental / Plan de massif / Plan intercommunal / Plan communal / Autre.
NOM_PLA	Nom du plan	Caractères (50)	Texte	A renseigner en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.
ANNEE	Date (validation ou révision)	Entier (4)	AAAA	
ZID_MOT	Identifiant du maître d'ouvrage du plan	Caractères (20)	Texte	Pas de lien avec la table le maître d'ouvrage des travaux, car son nom et sa zone de compétence ont pu évoluer dans le temps. A renseigner en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.

Dans la mesure où la table des ouvrages n'est pas administrée, le champ d'identification du document de planification (ZID\_PLA) pourra être ajouté à chaque type d'équipement, que ce soit les voies catégorisées, les débroussailllements, les points d'eau ainsi que les voies ouvertes à la circulation publique, reconnues d'intérêt DFCI.

### Ouvrage de DFCI (Facultatif)

Cette table permet de matérialiser le lien entre les tronçons de voie, les débroussailllements et les points d'eau formant un ouvrage de DFCI. Elle permet, en outre, de définir les objectifs opérationnels de ce dernier ainsi que les caractéristiques techniques planifiées pour chaque type d'équipement.

**Nom de la couche :** DEP\_OUV\_ANNEE

**Table alphanumérique :** Cette couche d'information n'a pas de composante géographique.

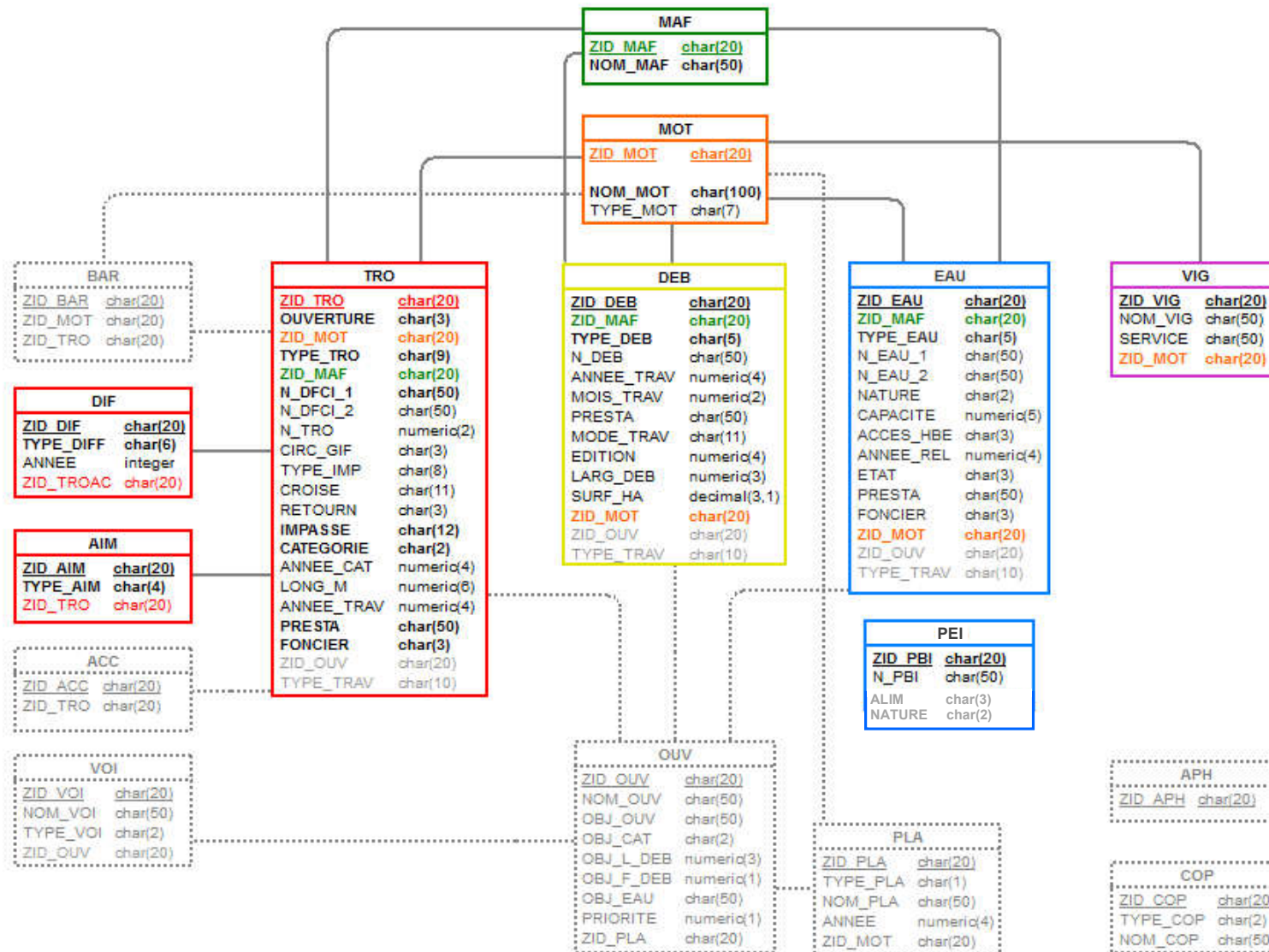
**Attributs :**

Nom de l'attribut	Description de l'attribut	Type	Occurrences	Remarques
ZID_OUV	Identifiant unique dans l'aire méditerranéenne	Caractères (20)	Clé primaire	Chaque ouvrage doit pouvoir être identifié de façon unique dans l'aire méditerranéenne. Code département + « _ » + lettres par type d'entité : « OUV » + « _ » + code de l'ouvrage ou de l'équipement.
NOM_OUV	Nom de l'ouvrage DFCI	Caractères (50)	Texte	A renseigner si besoin en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation.
OBJ_OUV	Fonction / objectif opérationnel	Caractères (50)	Texte	A renseigner si besoin en majuscules, sans accent, ni symbole, ni ponctuation. Liste indicative : Appui / Liaison / Jalonnement / etc.
OBJ_CAT	Catégorie de la piste à atteindre ou maintenir	Caractères (2)	1C : « première catégorie » 2C : « deuxième catégorie » 3C : « troisième catégorie »	
OBJ_L_DEB	Largeur moyenne du débroussailllement à atteindre ou maintenir en mètre	Entier (3)		Pour les voies c'est la Largeur moyenne cumulée des débroussailllements latéraux.
OBJ_F_DEB	Fréquence d'entretien du débroussailllement envisagée en nombre d'années	Entier (1)		
OBJ_EAU	Ressource en eau	Caractères (50)	Texte libre	Volume par kilomètre.
PRIORITE	Priorité de l'ouvrage	Entier (1)	1 : « priorité 1 » 2 : « priorité 2 » 3 : « priorité 3 »	
ZID_PLA	Identifiant unique du plan	Caractères (20)	Clé étrangère	

Dans la mesure la table des ouvrages n'est pas administrée, les caractéristiques techniques planifiées pourront être ajoutées à chaque type d'équipement (« OBJ\_CAT » dans la table « TRO », « OBJ\_L\_DEB » et « OBJ\_F\_DEB » dans la table « DEB » et « OBJ\_EAU » dans la table « EAU »).



## e) Schéma de données



## 6. Représentation graphique

### **Carte DFCI**

La « **carte DFCI** » localise les équipements utilisables pour la DFCI sur fond topographique avec le carroyage DFCI. Elle peut être éditée sous forme d'atlas papier au 1 : 25 000<sup>ème</sup> (atlas DFCI) ou utilisée dans des outils d'aide à la décision pour les postes de commandements.

Elle est la traduction cartographique des équipements présents sur le terrain (voies, points d'eau, débroussailllements, etc.) mais n'est qu'une aide à la décision en matière opérationnelle. Elle ne préjuge pas de l'état réel de ces équipements au moment des interventions. **La reconnaissance préalable reste la règle.**

L'objectif opérationnel de l'ouvrage (lutte, liaison, etc.) ne doit pas être affiché sur les «cartes DFCI». Son utilisation concrète est en effet trop dépendante du contexte au moment de l'intervention. L'objectif opérationnel peut en revanche se trouver sur des « cartes d'objectifs ». Il en va de même pour les ouvrages de DFCI en projet.

Chaque équipement constituant l'ouvrage est représenté individuellement sur les «cartes DFCI» : voie, zone débroussaillée et points d'eau.

### **Charte graphique méditerranéenne**

Les équipements utilisables pour la DFCI doivent être représentés selon la symbolique définie par le présent guide, pour que chaque catégorie d'équipement puisse être distinguée et cartographiée de la même façon d'un département à l'autre.

### **Fond topographique**

Le fond topographique de référence pour l'édition des « cartes DFCI » est le SCAN 25® de l'IGN.

### **Mentions générales graphiques**

Les mentions suivantes seront ajoutées dans la légende de la carte ainsi que sur chaque page de l'atlas :

- **Précaution d'usage : « La reconnaissance est un préalable à tout engagement sur l'ensemble du réseau de voies ».**
- Sources : BD DFCI « Année d'édition », SCAN 25® - ©IGN, etc.






NB : toutes les polices sont en Arial

## a) Catégories de voies et circulation

### Voies utilisables pour la DFCI

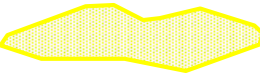
Type d'entité	Représentation	Caractéristiques	
		Taille (mm)	Couleur (RVB)
1 <sup>ère</sup> catégorie	<u>NOM ou CODE</u>	Bordure : 0,4 Intérieur : 0,3	255 0 0 255 255 255
2 <sup>ème</sup> catégorie	<u>NOM ou CODE</u>	Largeur : 0,6	255 0 0
3 <sup>ème</sup> catégorie	- - - - -	Largeur : 0,6	255 0 0
<i>Hors catégorie (représentation facultative)</i>	- - - - -	Largeur : 0,6	0 0 0
<i>Voie reconnue d'intérêt DFCI (voie publique) (représentation facultative)</i>	<u>NOM OU NUMERO</u>	Bordure : 0,2 Intérieur : 0,4	0 0 0 210 88 56
<i>Voie d'accès DFCI (représentation facultative)</i>	<u>                    </u>	Bordure : 0,2 Intérieur : 0,4	0 0 0 50 230 0

### Circulation

Type d'entité	Représentation	Caractéristiques	
		Taille (mm)	Couleur (RVB)
Difficulté de circulation majeure		2 à 4	0 0 0
Aire de retournement au bout d'une impasse		2 à 4	255 0 0
Impasse non aménagée		2 à 4	
<i>Aire de retournement (représentation facultative)</i>		2 à 4	0 0 0
<i>Aire de croisement (représentation facultative)</i>		2 à 4	0 0 0




Dans la mesure où les possibilités de croisement et de retournement sont intégrées dans la définition des catégories de la voie, la représentation des aires de croisement et de retournement (sauf pour les impasses) est facultative.

## b) Débroussailllements


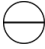

Type d'entité	Représentation	Caractéristiques	
		Taille (mm)	Couleur (RVB)
Débroussaillage représenté à l'échelle La dénomination de débroussailllements de grande ampleur peut figurer sur les « cartes DFCl ».		Bordure : 0,5 Intérieur : trame (Une trame transparente est conseillée pour les débroussailllements)	255 255 0

Le débroussaillage est représenté si sa largeur totale (de part et d'autre de l'équipement) est au moins égale à 10 mètres.






## c) Points d'eau

Type d'entité	Représentation	Caractéristiques	
		Taille (mm)	Couleur (RVB)
Citerne Le nom ou le code (pour les points d'eau spécifiquement créés pour la DFCl), la capacité en m <sup>3</sup> ainsi que l'accessibilité pour les hélicoptères Bombardier d'Eau (HBE) peuvent être représentés.		2 à 4	0 174 239
Bassin, retenue, point d'eau naturel Le symbole est positionné sur la plateforme d'aspiration. Le cas échéant, la capacité en m <sup>3</sup> peut être représentée.		2 à 4	0 174 239
Points d'Eau d'Incendie		2 à 4	0 174 239

## d) Autres équipements

Type d'entité	Représentation	Caractéristiques	
		Taille (mm)	Couleur (RVB)
Tour de guet		2 à 6	223 0 114
<i>Barrière DFCI (représentation facultative)</i>		2 à 4	0 0 0
<i>Aire de poser hélicoptère (représentation facultative)</i>		2 à 4	0 0 0

## e) Autres

Type d'entité		Représentation	Caractéristiques	
			Taille (mm)	Couleur (RVB)
Quadrillage DFCI	20 km x 20 km		0,6	0 0 0
	2 km x 2 km		0,3	0 0 0
Limite communale			0,3	223 0 114
Limite de département			0,6	223 0 114
<i>Centre de secours ou base forestière (représentation facultative)</i>			255 0 0 ou 255 255 0	